

*Studia z prawa zobowiązań [Etudes sur le droit des obligations]* Varsovie—Poznań 1979, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 274 pages.

Ce recueil de vingt-cinq courtes études sur le droit des obligations, publié sous la rédaction scientifique du prof. Zbigniew Radwański, est un don et un hommage des auteurs, civilistes polonais, au Professeur Alfred Ohanowicz qui, un an plus tôt célébrait le quatre-vingt-dixième anniversaire de sa naissance et, simultanément, le soixante-dixième anniversaire de son activité scientifique. Cette prémisses ainsi conçue de l'édition du recueil d'études n'a cependant pas empêcher de créer un ensemble cohérent, contenant l'analyse de très nombreux, importants problèmes jusqu'à présent non élaborés convenablement ou controversés, choisis avec soin. Bien que ce ne soient pas évidemment tous les problèmes de ce genre, nous avons un ensemble assez cohérent d'une grande importance pour le développement de la science polonaise du droit civil.

*Les études sur le droit des obligations* ont paru quinze ans après l'entrée en vigueur du code civil polonais. Selon le principe de rédaction admis, ce devait être un recueil d'essais orienté thématiquement sur l'utilité ultérieure, pour le développement du droit polonais des obligations, des institutions réglementées de la même façon que le code civil. L'ensemble a été divisé en six groupes thématiques : I. Les problèmes de l'enrichissement sans cause, II. Les problèmes des actes illicites, III. Les problèmes des contrats, IV. Les problèmes de la responsabilité, V. Les problèmes des rapports spéciaux d'obligations et VI. Problèmes divers.

Le premier groupe thématique comprend trois études. Le prof. Jerzy Ignatowicz y examine *Les problèmes juridiques des décomptes entre l'acquéreur non-formel de l'immeuble et le propriétaire, en cas de sa restitution*. Il s'agit ici des cas fréquents dans la pratique de délivrance au contractant de l'objet du contrat sans observer la forme de l'acte notarié exigée par le droit, donc sur la base d'un acte juridique nul. Le code civil ne règle pas les problèmes apparaissant sur ce fond. La jurisprudence judiciaire est très abondante et elle s'efforce, dans

la mesure du possible, de résoudre les questions litigieuses, en se référant à différentes dispositions du droit qui, pourtant, ne sont pas suffisantes. La littérature juridique ne manifestait pas jusqu'à présent un plus grand intérêt à cette problématique. J. Ignatowicz présente un premier essai de conception généralisée du problème. Par contre, le prof. Andrzej Kopff s'est occupé dans son étude intitulée *Prétention à délivrance des fruits acquis dans le droit d'auteur et d'invention et prétention à titre d'enrichissement sans cause*, de la question de la différenciation trop poussée des dispositions correspondantes ainsi que de la réglementation inconvenable, selon laquelle, dans les rapports d'auteur et d'invention on admet « la délivrance des fruits acquis » ce à quoi, en dépit du droit, la jurisprudence s'efforce de remédier. A. Kopff postule l'égalisation avec les principes de la prétention à titre d'enrichissement sans cause, des principes du droit d'auteur et d'invention, cependant on peut douter de la justesse du postulat de l'admissibilité de la demande de délivrance des avantages acquis sans aucune limitation, qui serait, dans nos rapports socio-économiques, inconvenant. Enfin, le prof. Andrzej Stelmachowski examine *L'enrichissement sans cause dans les échanges socialisés*. Il se prononce pour l'actualité des principes de l'enrichissement sans cause dans les échanges socialisés, apercevant dans leur application le renforcement du calcul économique. Ce critère déciderait de l'enrichissement sans cause dans des circonstances concrètes.

Le groupe des *Problèmes des actes illicites* comprend sept études. Certaines d'entre elles concernent des questions générales de moindre intérêt, bien qu'elles présentent une importante signification (prof. Antoni Agopszowicz *L'obligation de prévenir le dommage sur le fond du droit comparé*, prof. Jan Kosik *Sur les problèmes de la responsabilité de l'Etat dans le droit américain*, prof. Zygmunt K. Nowakowski *La faute et le risque en tant que bases de la responsabilité délictuelle et contractuelle* et le prof. Leopold Stecki *Jouissance du dommage causé par un acte illicite*). En outre, le prof. Witold Czachórski analyse *Les principes et les fonctions de la responsabilité civile selon le code civil — leur évolution*, prof. agrégé Ewa Łętowska *Le caractère de la responsabilité pour les dommages causés dans l'exercice des fonctions publiques et son rapport avec la responsabilité réparatrice selon le code civil* et le prof. Adam Szpunar *Les tendances évolutives de la responsabilité du Fisc*. Ces trois études concernent des problèmes très actuels, par contre les quatre premières approfondissent les problèmes choisis par leurs auteurs.

Le troisième groupe thématique englobe les problèmes particuliers des contrats. Les professeurs Józef Górski et Jerzy Rajski s'occupent des affaires extrêmement importantes et toujours encore peu étudiées, liées avec les échanges avec l'étranger. J. Górski examine *La question de la liberté des contrats dans le commerce extérieur*, attirant principalement l'attention sur les limitations de la liberté des contrats dans ce domaine et J. Rajski consacre ses considérations au problème de *L'influence du développement du commerce international sur la théorie des obligations* examinant en détail surtout la pratique la plus récente de conclusion des contrats dans les échanges internationaux et la création de nouvelles solutions attribuant un nouveau contenu à certaines institutions du droit civil et postulant en conséquence leur régulation légale. Le prof. Władysław Siedlecki dans l'étude *Sur lesdits contrats processuels* présente leur conception théorique sur le fond du droit polonais. Le prof. Mieczysław Tyczka dans l'étude *La forme des actes juridiques dans le commerce socialisé présente le droit et la pratique en vigueur*. Le prof. Stanisław Włodyka dans l'ouvrage *Les sources de*

*l'obligation de la conclusion du contrat* s'occupe d'une telle obligation dans les échanges socialisés, se prononçant pour une large conception des sources de cette obligation : les dispositions de la loi à caractère général, les tâches statutaires des unités économiques et l'acte juridique individuel. S'avançant ici très loin, S. Włodyka souligne lui-même que des doutes peuvent exister.

Dans le quatrième groupe d'études ont été insérés deux traités concernant la responsabilité solidaire : du prof. Alfred Klein *L'essence de la solidarité passive et les rapports juridiques de la responsabilité* à forte charge théorique et du prof. Józef S. Piątkowski *La responsabilité solidaire des conjoints pour les obligations résultant de la satisfaction des besoins ordinaires de la famille* qui analyse les dispositions du droit en vigueur et leur justification sociale, ainsi que, en partie d'une manière critique, la jurisprudence judiciaire, tout en exprimant l'opinion que l'institution présentée « trouve probablement une application peu importante dans la pratique », ce qui ne veut pas dire qu'elle est inutile.

Les problèmes des rapports particuliers d'obligation forment le cinquième groupe d'études. Le prof. Mieczysław Sośniak dans l'ouvrage *Des problèmes de la systématique de la partie, détaillée du droit des obligations* s'occupe d'une question plus générale, présentant différents systèmes d'ordre de la partie détaillée des obligations unissant de temps en temps ces énonciations avec la systématique appliquée dans le code civil polonais, il ne donne pourtant pas une appréciation générale de cette systématique. L'étude du prof. Władysław Górski *Le problème de la codification du droit des transports* présente l'état non uniformisé du droit polonais des transports, les efforts entrepris pour son unification, la question du méthode de ce travail et les principes de codification. Le prof. Andrzej Wąsiewicz dans l'étude *La responsabilité réparatrice à titre d'assurance obligatoire de responsabilité, civile et auto-casco et les principes généraux du droit de réparation* analyse d'une manière perspicace les dispositions du droit en vigueur en cette matière. Tandis que ces trois études concernent des questions plus générales, les deux suivantes traitent des problèmes particuliers. Le prof. Stefan Grzybowski dans l'ouvrage *La construction juridique du prêt et le crédit bancaire* avance le point de vue selon lequel la conception du prêt dans le code civil n'est pas applicable aux rapports du crédit bancaire, par conséquent le contrat de crédit bancaire constitue un *contractus innominatus* et on ne peut appliquer à celui-ci les dispositions sur le prêt. Le prof. Zbigniew Radwański dans l'étude *Le bail de locaux et le groupe familial* se pose la question de savoir si le système des normes réglementants le bail des locaux assure une protection suffisante, bien que non-uniforme, des intérêts du groupe familial, c'est-à-dire des membres de la famille (du conjoint, de l'ex-conjoint, des enfants et autres membres du groupe familial). Après avoir analysé toutes les dispositions entrant en jeu, non seulement celles comprises dans le code de la famille et de la tutelle, il donne une réponse affirmative.

Le sixième et dernier groupe d'études se compose de traités sous le titre : problèmes divers. Ce sont des problèmes non limités au cadre du droit des obligations, mais d'actualité également en cette matière. Le prof. Józef Skąpski traite de la problématique examinée déjà plus d'une fois *L'influence du changement des rapports sur les obligations, la clause « rebits sic stantibus »*. J. Skąpski présente l'opinion selon laquelle l'existence des normes concernant des cas particuliers ne signifie pas le manque d'applicabilité du principe général et ne signifie pas non plus que ces normes soient seulement une application particulière du principe général existant. Après avoir présenté la pratique et pris une position

négative envers l'opinion se prononçant pour l'inadmissibilité du principe général dans les échanges socialisés, J. Skąpski constate que l'application du principe général ne signifie pas l'uniformité de son application et que tout dépend du rapport concret. Le prof. Sylwester Wójcik traite de *L'application des dispositions du droit des obligations dans le domaine du droit réel*, appuyant ses considérations sur la question, éveillant tant de doutes, de l'opposition des droits absolus et des droits relatifs et analysant de nombreux cas de « situations obligatoires dans le droit réel en vigueur ». Le prof. Zygmunt Ziemiński dans l'étude *La problématique générale du concours des dispositions juridiques* traite de cette question si longtemps controversée, visant à limiter notablement le fait de voir trop promptement le concours des dispositions du droit. Après une telle limitation « reste donc en réalité la question 'du concours' des dispositions, dans lesquelles, malgré toutes les formes d'interprétation visant à éliminer ce phénomène, sont comprises des normes nettement incompatibles praxéologiquement soit des normes manquées praxéologiquement pour cette raison qu'elles imposent le cumul des charges d'une façon ne répondant pas aux intentions imputées aux législateurs ».

Dans une courte critique il n'est évidemment pas possible de présenter une image plus précise et d'apprécier vingt-cinq études, très concises, mais consacrées à des problèmes très importants, compliqués et discutables. On peut seulement dire en général, que ces études constituent un exemple de concision, si rare aujourd'hui, et par là-même de clarté de présentation de problèmes pas simples du tout. Evidemment, le choix des auteurs et de la thématique dépendait de la conception de l'édition en tant qu'hommage au prof. Ohanowicz ainsi que des problèmes faisant l'objet de l'intérêt des auteurs. Cela s'est reflété sur l'hétérogénéité de la thématique, toutefois dans un moindre degré. En principe, le recueil de ces études rempli en même temps un rôle indépendant de cette conception, constituant un précieux apport à la science, du droit polonais des obligations.

*Stefan Grzybowski*